

Réflexion en cours sur risques et modèles

EIFR, 15 décembre 2016

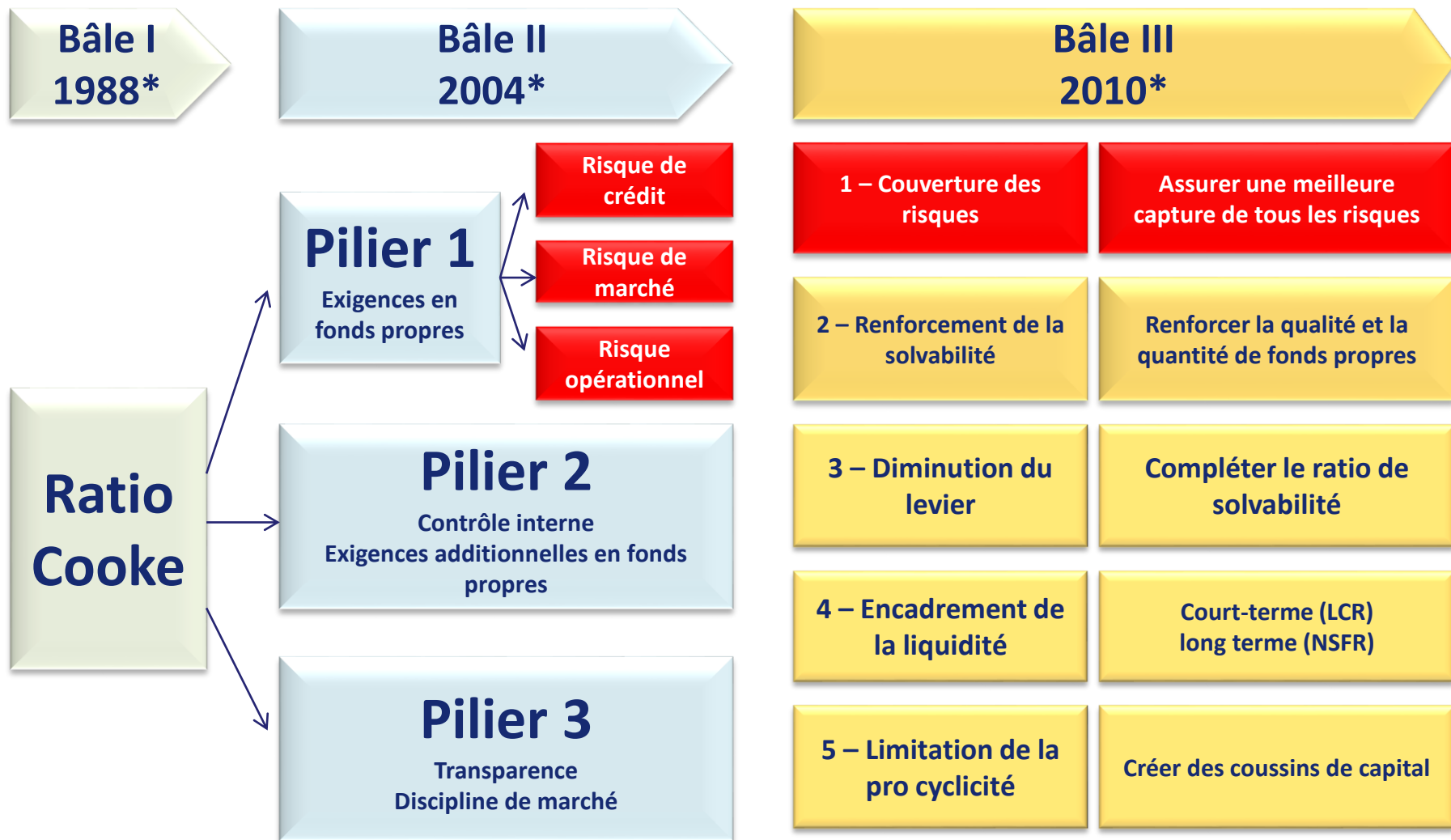
Sommaire

1. La finalisation de Bâle 3
2. La variabilité des RWAs
3. L'usage des modèles internes en Pilier 1
4. Les pistes pour réduire la variabilité des RWAs

L'enjeu est de finaliser Bâle 3

- ❑ La réforme de **Bâle 3** est venue renforcer de manière significative le dispositif prudentiel :
 - **Renforcement du niveau et de la qualité des fonds propres** requis au titre des exigences de solvabilité. Une capacité d'absorption des chocs de toutes natures plus importante.
 - **Enrichissement de la réglementation**, avec l'introduction de nouveaux ratios de liquidité (LCR et NSFR) et d'un ratio de levier. Une réglementation plus complète, sans doute mieux adaptée à la complexité de l'environnement des banques.
 - Une **prise en compte des problématiques macroprudentielles** dans la réglementation bancaire (e.g. coussins de fonds propres, risques systémiques), gage d'une meilleure prise en compte des questions de stabilité financière.

L'enjeu est de finaliser Bâle 3



* dates d'adoption des mesures

Repris au niveau européen par **CRD IV/CRR**

Les derniers points en discussion

- ❑ Les travaux de finalisation de Bâle 3 portent en pratique sur :
 - **Mesure du risque de crédit** : révision en profondeur de l'approche standard et encadrement accru de l'approche notations internes (IRB)
 - **Mesure du risque opérationnel**: refonte du dispositif existant envisagée (nouvelle approche et fin de l'utilisation des modèles internes)
 - Débat sur l'introduction d'un **plancher en capital** (*capital output floor*)
 - Introduction d'une **exigence de levier spécifique pour les G-SIBs**, au-delà de l'exigence de 3% de Tier 1.
- ❑ Pour mémoire, la mesure des risques de marché a déjà été mise à jour avec l'adoption de la revue fondamentale du portefeuille de négociation au début de l'année.
- ❑ NB : travaux en cours sur le risque souverain indépendants et dans une logique de moyen terme.

Le mandat confié au BCBS

- Un **mandat clair**, y compris du G20: « *Pas d'augmentation significative des exigences de fonds propres* »

“We reiterate our support for the work by the Basel Committee on Banking Supervision (BCBS) to finalize the Basel III framework by the end of 2016, without further significantly increasing overall capital requirements across the banking sector, while promoting a level playing field.”

(G20 Leaders' Communique, Hangzhou Summit, 4-5 September 2016)

=> Impact global vs impact local?

La variabilité des RWAs

- ❑ Les travaux en cours visent à **réduire la variabilité** des actifs pondérés (*risk-weighted assets* - RWA), afin de restaurer la confiance dans l'indicateur clé qu'est le ratio de solvabilité.

- ❑ Travaux influencés et justifiés par :
 - La nécessité de mettre à jour certaines règles de calcul des RWA introduites au moment du passage à Bâle 2.
 - Diverses études qui ont constaté des écarts parfois importants entre banques et pays, même si les écarts s'expliquent en partie par des différences comptables et une structure différente du financement de l'immobilier.
 - Une réflexion plus générale au sein du Comité de Bâle sur l'adéquation du dispositif prudentiel au regard de ses objectifs en termes de **simplicité, comparabilité et sensibilité aux risques**.

- ❑ Question centrale : **quelle place et quel rôle pour les modèles internes** dans le dispositif réglementaire?

Les travaux des superviseurs sur la variabilité des RWAs (1/2)

Septembre 2011 : le Comité de Bâle lance un Programme d'évaluation de la mise en œuvre de Bâle III. Ce programme (RCAP – *Regulatory Consistency Assessment Program*) comporte trois niveaux :

Niveau 1 : s'assurer de l'adoption de Bâle III dans les délais

Niveau 2 : s'assurer de la concordance des réglementations avec Bâle III

Niveau 3 : **s'assurer de la concordance des mesures produites**



Risque de marché	Janv. et déc. 2013	Rapport sur les RWA dans le <i>trading book</i>
Risque de crédit	Juillet 2013 et avril 2016	Rapport sur les RWA dans le <i>banking book</i>
Rapport au G20	Novembre 2014	Réduire la variabilité excessive

Travaux de benchmarking des modèles internes conduits par l'Autorité bancaire européenne

Les travaux des superviseurs sur la variabilité des RWAs (2/2)

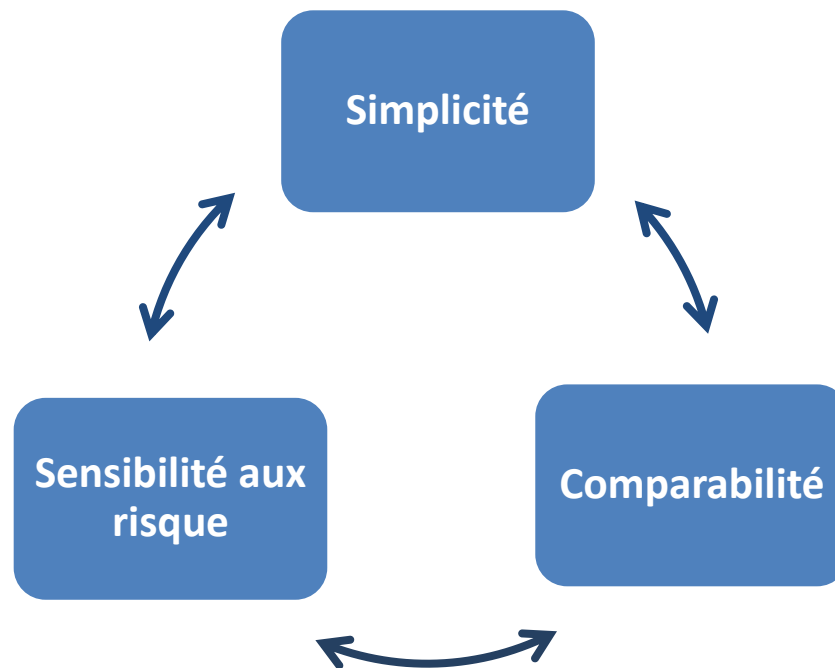
□ De nombreux facteurs à prendre en compte

- Nature des expositions sous-jacentes
- Pratiques de gestion et sélection des risques
- Choix de modélisation
- Données insuffisantes
- Options et discrétions nationales
- Ambiguïté, marges d'interprétation des textes
- Processus de validation
- Règles comptables
- (...)

□ Essentiel de réduire la variabilité non justifiée, source potentielle d'arbitrage, mais toute la variabilité n'est pas à supprimer.

Les objectifs du BCBS

- Revue stratégique du dispositif international: un équilibre à trouver entre plusieurs objectifs



The regulatory framework: balancing risk sensitivity, simplicity and comparability - discussion paper, BCBS, Juillet 2013

L'usage des modèles internes

❑ Réflexions en cours centrés sur l'usage des modèles en Pilier 1

Risque	Approche
Risque de crédit	Notations internes fondation (F-IRB) Notations internes avancée (A-IRB)
Risque opérationnel	Advanced Measurement Approaches (AMA)
Risque de marché	Internal models Approach (IMA)
Risque de contrepartie	Internal Models Method (IMM)

❑ Pas de débat sur l'usage des modèles internes en Pilier 2

Les modèles internes en Pilier 1?

- **Une utilisation réussie des modèles internes en Pilier 1 suppose de la part de superviseurs:**
 - Une supervision intrusive
 - Des ressources importantes et spécialisées**=> un choix de supervision**

- **Débat entre modèles et standard en Pilier 1 renvoie à des visions et priorités de supervision différentes**

Les modèles internes en Pilier 1

❑ Quelques raisons de reconnaître les modèles internes dans la réglementation :

- Meilleure adéquation des exigences au profil de risque des établissements
- Adoption de meilleurs outils et indicateurs (logique incitative du dispositif)
- Intégration des contraintes de supervision à la gestion interne (« Use test »)
- Dialogue accru et connaissance renforcée des risques et de la gestion interne des banques

Où réduire la variabilité?

- ❑ **Quels risques, quelles expositions sont modélisables de manière fiable?**
- ❑ **Un enjeu particulier: les portefeuilles avec peu de données de défaut (« low default portfolios »)**
 - Souverains
 - Banques et institutions financières
 - Grandes entreprises
- ❑ **Un point d'attention pour les superviseurs**
 - Présence de suffisamment de données pour une approche statistiquement valide ?
 - Totalemment ou partiellement: segmentation/notation?
Quantification des paramètres de risque?
 - Expositions souvent comparables entre banques et pays

Comment réduire la variabilité?

- ❑ **Un préalable nécessaire à l'encadrement des modèles internes ou une alternative ?**
 - Des nouvelles approches standard plus sensibles aux risques
- ❑ **Travaux du BCBS en cours (crédit, opérationnel)**
- ❑ **Limites/défis des approches standard**
 - Approches applicables par défaut, par toutes les banques
 - Simplicité indispensable
 - Pas d'autorisation nécessaire
 - Comment bien prendre en compte les différences entre banques, *business models*, marchés nationaux...

Comment réduire la variabilité?

□ Un ensemble de mesures envisageables

BCBS	Interdiction de la modélisation <ul style="list-style-type: none">• Recours aux approches standard• Recours au ratio de levier
	Interdiction partielle de la modélisation (F-IRB vs A-IRB)
	Mise en place d'un « output floor »
	Mise en place d'« input floors »
EBA	Harmonisation des règles
	Clarification des règles
	Renforcement des processus de validation et de suivi (supervision)
	Benchmarking

Comment réduire la variabilité?

- Au-delà des règles, l'examen individuel des modèles
=> **Projet TRIM (*Targeted Review of Internal Models*)**
du SSM

“The review started by the ECB aims at identifying, and ultimately at removing, these sources of non-risk-based variability and possible bias in the risk weights”

(I. Angeloni, SSM)

- **Phase préparatoire en 2016**

- Choix des modèles
- Méthodologie
- Etat des pratiques

- **Démarrage en 2017...**

Le calendrier de finalisation de Bâle 3

- ❑ **Consultations en 2016 sur les différentes briques de la réforme**
 - Approche standard (déc. 2015- mars 2016)
 - Révision IRB (mars – juin 2016)
 - Levier (avril – juillet 2016)
 - Risque opérationnel (mars – juin 2016)
 - Floor (fin 2014)
- ❑ **Etude d'impact globale réalisée courant 2016, sur la base des données au 31/12/2015**
- ❑ **Travaux appelés à s'achever fin 2016 : environnement réglementaire international (enfin?) stabilisé**
- ❑ **Une mise en œuvre en Europe qui nécessitera une nouvelle révision du cadre réglementaire CRR (sans doute après la révision CRR2, qui vient d'être engagée)**

Merci pour votre attention